

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE PREMIER

À la quatrième phrase de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« activité et »

les mots :

« l'activité et la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.